

Insolite L'épicier qui attaque le restaurateur sur son nom

Cela s'appelle le revers de la médaille. Aliksey Kent, le remuant patron du restaurant la Grignotte des Cinq Continents, situé sur la place Mallet, le reconnaît lui-même... « A force de vouloir faire parler de moi et de mon établissement, voilà ce qui arrive », souffle-t-il, le sourire en coin tout de même.

La semaine dernière, cet ancien légionnaire reconverti dans la restauration, a eu la mauvaise surprise de recevoir un courrier de Monaco, signé par Daniel Abramoff, PDG de la chaîne d'épicerie, Aux Cinq continents. Celui-ci lui signifie en substance, que le nom de son entreprise est déposé depuis 1950, et par conséquent, qu'il est interdit de l'utiliser à des fins commerciales. « Pourtant, j'ai ouvert ma Grignotte en 2002 et il ne m'avait jamais contacté. Peut-être aujourd'hui, ce qui gêne ce monsieur, c'est que sur les sites de recherche sur internet, c'est mon restaurant qui ressort en premier ». Aliksey Kent n'hésite pas, en effet, à lancer de nombreux projets pour cela. Le prochain, c'est par exemple, « un jumelage culinaire avec la Turquie ».

Le problème pour le commerçant bagnolais, c'est que ce M. Abramoff, ne semble pas disposé à prendre l'affaire à la légère. D'ailleurs, comme il l'indique dans son courrier, « pour montrer que vous n'avez pas à faire à des débutants », il a ajouté en pièces jointes, les documents faisant état d'un procès qu'il avait engagé - et gagné - contre Continent, qui faisait partie de la



Le nom des Cinq continents est déposé depuis 1950. Aliksey Kent va devoir réfléchir... Photo L. T.

grosse chaîne européenne d'hypermarchés Promodes. Pas rien. C'était dans les années 90 et l'affaire impressionne le restaurateur bagnolais. « J'ai fait des recherches. Ces épiceries Aux Cinq continents, ce sont 77 magasins à travers l'Europe et un gros, très gros chiffre d'affaires ». Un combat judiciaire en perspective, que craint même un ancien légionnaire qui a parcouru le monde.

Selon les premiers échanges entre les deux parties, le PDG des Cinq continents, l'épicerie, propose au gérant des Cinq continents, le restaurant, « d'accepter le principe d'utili-

sation de notre marque sous licence, avec des modalités financières plus que raisonnables compte tenu de la notoriété de notre groupe ». Sinon,

Une chaîne d'épicerie, qui a attaqué le groupe Promodès dans les années 90

« vous retirez dans un délai de six mois maximum votre enseigne ainsi que votre nom commercial aux Greffes ». Dilemme.

Malgré tout, Aliksey Kent n'a pas l'intention de baisser les bras. Il va examiner les tenants et les aboutissants de cette affaire - puisque les deux entreprises n'ont pas exactement la même activité. Il envisage aussi de faire une contre-proposition qui, à son sens, pourrait intéresser l'épicier en gros. « Pourquoi ne pas imaginer une chaîne de restaurants, où il y aura cinq salles, une par continent ? », dit-il, appuyant sa proposition d'un clin d'œil. Et pensant à une nouvelle médaille, sans revers cette fois. ●

Ludovic TRABUCHET